

Un nouveau maire pour la ville

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra dès vendredi 29 mai.



Un nouveau maire pour la ville

En présence de 14 conseillers municipaux sur 15, Régis Soubabère, le maire sortant, étant excusé, il a été procédé à l'élection du nouveau maire, sous la présidence de la doyenne d'âge, Simone Broustet.

Patrick Fitan a été élu, au premier tour, à bulletins secrets, par 12 votes, 2 bulletins blancs et 1 vote pour Isabelle Arricastre.

Le nouveau conseil municipal a décidé de maintenir le nombre d'adjoints à quatre.

Par 12 votes à bulletins secrets, 1 bulletin blanc et 2 enveloppes vides, les nouveaux adjoints sont :

- Nicole Pion, 1er adjointe,
- Romain Duport, 2e adjoint,
- Sandrine Blanchet, 3e adjointe,
- Jérôme Ganiot 4e adjoint.

Les indemnités de fonction du maire ont été fixées à un taux de 34,5 % (le maximum autorisé étant de 51,6 %). Pas d'indemnité de fonction pour les adjoints pour la durée de leur mandat. Par contre, ils pourront, de même que les autres conseillers municipaux, solliciter le remboursement de leurs frais de mission et de déplacement.

Les délégués aux instances et organismes extérieurs ont été désignés et, pour information, les Plaisantins peuvent découvrir leur affectation ci-après :

Communauté de communes BVG (suite élections)	Patrick FITAN	Nicole PION	Romain DUPORT	Sandrine BLANCHET	Jérôme GANIOT
	Yahel LUMBROSO	Raymond QUERELHAC	Marie DEVILLONI	Régis SOUBABERE	
SDCG Auch	Ti : Patrick CAPMARTIN	Ti : Alain SEIDEL			
SICTOM - via la cité de communes BVG	Ti : Patrick FITAN	Ti : Isabelle ARRICASTRE	Supr : Marie-David GUYONNET	Supr : Nicole PION	
Cité St Joseph - Plaisance	Raymond QUERELHAC	Sandrine BLANCHET			
SIABVA - via la cité de communes BVG	Intégré au SMAA				
SIEBAG Riscle	Ti : Patrick FITAN	Supr : Yahel LUMBROSO			
Collège Pasteur Plaisance	Ti : Nicole PION	Supr : Marie-David GUYONNET			
Conseils des écoles primaire et maternelle	Ti : Sandrine BLANCHET	Supr : Marie-David GUYONNET			
ONAS	Elue : Sandrine BLANCHET	Agent : C. CUGINI			

Le Maire est chargé d'informer les organismes concernés de ces nominations.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu **le vendredi 29 mai 2020, à 20 h**